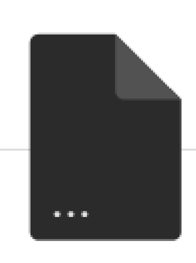
Les Félicitations à l’occasion de la fête de l’Aïd ?

Écrit par Sheikh 'Abdel 'Aziz ibn Baz. Publié dans Le Jeûne - As-Sawm



Les Félicitations à l’occasion de la fête de l’Aïd ?

Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)

Le croyant doit invoquer [Allah] en faveur de son frère par en formulant des invocations agréables, selon les nombreuses preuves qui ont été rapporté à ce sujet...

Question :

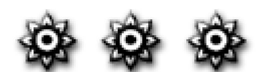
Un frère de Washington dit dans sa question : « les gens disent lorsqu’ils félicitent leurs frères à l’occasion de la fête de l’Aïd : " **Taqabal-Allah minnâ wa minkoûm al a’mal as-saliha** " [Puisse Allah accepter nos bonnes actions et les vôtres], O votre éminente bienveillance, n’est-il pas préférable que la personne fasse des invocations [afin qu’Allah veuille bien accepter] chacune de nos actions (et pas seulement les bonnes actions)…? » Y a-t-il une invocation légiférée spécifique pour ce genre d’occasion ?

Réponse :

Il n’y aucune gêne à ce que le musulman dise à son frère le jour de l’Aïd ou en dehors de ce jour : " **Taqabal-Allah minnâ wa minka al a’malouna as-saliha** " [Puisse Allah accepter nos bonnes actions et les vôtres]. D’ailleurs, je n’ai pas connaissance de l’existence d’un récit à ce propos.

Cependant, le croyant doit invoquer [Allah] en faveur de son frère en formulant des invocations agréables, selon les nombreuses preuves qui ont été rapporté à ce sujet.

Et c'est Allah qui accorde la réussite.



Source : www.binbaz.org.sa - التهنئة بالعيد

Majmou' Fatawa - volume 13 - de Sheikh Ibn ‘Abd Al ‘Aziz Ibn Baz (Qu'Allah lui fasse miséricorde)
Traduction rapprochée : **par AbuKhadidja Al Djazairy**